



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 janvier 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 Janvier 1999

**Echange de terrain dans le cadre du projet de la Coulée Verte - Propriété  
COUSSEAU/DUQUERROY - 'Comporté'**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,  
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99018

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Echange de terrain dans le cadre du projet de la Coulée Verte -  
Propriété COUSSEAU/DUQUERROY - 'Comporté'**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de la Coulée Verte, Déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 30 Avril 1998, la Ville de NIORT dans la mesure du possible, procède à l'amiable aux acquisitions nécessaires à ce projet.

Après négociation, il a été convenu avec Monsieur COUSSEAU, Madame DUQUERROY et la Ville de NIORT, l'échange de parcelles suivantes :

- Monsieur COUSSEAU et Madame DUQUERROY cèdent à la Ville de NIORT la bande de terrain sise à Comporté (correspondante à la servitude de contre-halage), cadastrée section BC n° 316, d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> au prix de 10 F le m<sup>2</sup>, auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de 25 % soit un montant total de 625 F.

- En échange, la Ville de NIORT cède à Monsieur COUSSEAU et à Madame DUQUERROY une bande de terrain de 4 m de large environ, jouxtant leur propriété, d'une superficie de 176 m<sup>2</sup> au prix de 25 F le m<sup>2</sup> soit 4.400 F, cadastrée section BC n° 270p.

Le présent échange aura donc lieu moyennant une soulte de 3.775 F due par Monsieur COUSSEAU et Madame DUQUERROY à la Ville de NIORT.

En outre, le portillon d'accès à la Sèvre sera maintenu au profit des propriétaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange décrit ci-dessus, échange qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette acquisition y compris les frais de géomètre seront imputés au chapitre 906.6532.2111 du Budget. Le produit de la recette sera imputé sur le même chapitre.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)